



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Préfecture

Direction des libertés publiques
Bureau de la réglementation générale
et des élections

**Arrêté fixant la liste des journaux habilités
à publier les annonces judiciaires et légales
pour l'année 2018**

**Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit à l'allègement des démarches administratives ;

VU la loi n° 2015-433 du 17 avril 2015 portant diverses dispositions tendant à la modernisation du secteur de la presse ;

VU le décret n° 55-1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;

VU la circulaire ministérielle du 3 décembre 2015 relative aux modalités d'inscription des journaux autorisés à publier des annonces judiciaires et légales dans tous les départements et dans les collectivités d'outre-mer ;

VU les dossiers présentés par les responsables de chaque support de presse ;

SUR la proposition de Madame le secrétaire général de la préfecture,

TRIS 000 4 3

ARRÊTE

ARTICLE 1 - La liste des journaux habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2018 est arrêtée ainsi qu'il suit :

Pour l'ensemble du département :

- « **Le Courrier - La Gazette** »,

rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;
SAS « L'Observateur », 1, rue Robert Bichet 59440 AVESNELLES ;

- « **La Thiérache** »,

rue Robert Bichet - BP 1 - 59361 AVESNES-SUR-HELPE Cedex - Tél : 03.27.56.12.12 ;
SAS « L'Observateur », 1, rue Robert Bichet 59440 AVESNELLES ;

- « **Picardie - La Gazette** »,

3, place d'Aguesseau - 80039 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.92.01.75 ;
SARL « Picardie - La Gazette », 3, Place d'Aguesseau 80039 AMIENS ;

- « **L'Aisne Nouvelle** »,

35, rue Arnaud Bisson Résidence Les Jardins de l'Hôtel Dieu 02100 SAINT-QUENTIN Cedex
Tél : 03.23.06.36.36 ;

SA « L'Aisne Nouvelle », 35, rue Arnaud Bisson Résidence Les Jardins de l'Hôtel Dieu
02100 SAINT-QUENTIN ;

.../...

- « **L'Agriculteur de l'Aisne** »,
1, rue René Blondelle - 02007 LAON Cedex - Tél : 03.23.22.50.50 ;
Société d'Editions Techniques Agricoles de l'Aisne, 1, rue René Blondelle 02007 LAON Cedex ;
- « **L'Union** »,
14, rue Edouard Mignot - Bât A - CS 20001 - 51083 REIMS Cedex - Tél : 03.26.50.50.50 ;
SA du Journal l'Union, 14, rue Mignot Bât A CS 20001 51083 REIMS Cedex ;
- « **L'Axonais** »,
12, boulevard Gambetta 02000 SOISSONS - Tél : 03.59.61/17.80 ;
Société Axonaise de Presse, 12, boulevard Gambetta 02200 SOISSONS ;
- « **Le Démocrate de l'Aisne** »,
2, rue Dusolon, B.P. 26, 02140 VERVINS - Tél : 03.23.98.02.41 ;
Association « Les amis du Démocrate », 2, rue Dusolon B.P. 26, 02140 VERVINS ;

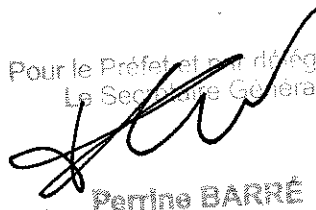
Pour l'arrondissement de SAINT-QUENTIN :

- « **Le Courrier Picard** »,
29, rue de la République - CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1 - Tél : 03.22.82.60.00 ;
Le Courrier Picard, CS 41021 - 80010 AMIENS Cedex 1.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, les sous-préfets et les procureurs de la République sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux journaux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à LAON, le **20 DEC. 2017**

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Perrine BARRÉ